

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2025 A 19 HEURES 30**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : BERNARDON Paulin, TABRAN Floriane

EXCUSE(E) S :

SECRETAIRES : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2025.

DOSSIERS D'URBANISME

Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dossier a reçu un avis favorable :

- JACOBSEN Linnea : DP pour le remplacement d'une fenêtre et une porte fenêtre du bâtiment cadastré ZN 597 situé 26 passage des 4 vents.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION ET DE PORTAGE FONCIER PAR
L'EPFL CONCERNANT LE PROJET DE CREATION DE VOIRIE DE CHANTEMERLE**

Pour rappel, la commune a sollicité l'EPFL quant à l'acquisition et le portage des biens concernant plusieurs parcelles aux Plaines, afin de permettre la création de la route de Chantemerle. Le Conseil d'Administration de l'EPFL a décidé de donner une suite favorable à notre demande. L'EPFL devant s'engager à réaliser ces acquisitions, il convient de signer une convention d'intervention et de portage.

Les membres du conseil municipal autorisent Mme la Maire à signer la convention pour faire avancer ce projet.

Délibération n° 2025.24

FIXATION DES DIFFERENTS TARIFS 2026

- **TARIF AFFOUAGE 2026**

L'inscription est fixée à 35 € et à 20 € pour les personnes ayant plus de 65 ans.

Délibération n° 2025.25

- **TARIFS HORAIRES CAMION, TRACTO-PELLE ET MAIN D'ŒUVRE 2026**

- Tractopelle (avec chauffeur)	126.00 €
- Camion (avec chauffeur)	105.00 €
- Cout d'un sac de sel de 25 kg	20.00 €

Ce tarif sera appliqué également pour toutes demandes de déneigement de voies ou de parkings privés.

Délibération n° 2025.26

• **TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2026**

Salle LA FRUITIERE

- <i>Association de la commune (but non lucratif)</i>	gratuit
- <i>Association à but lucratif</i>	12 €/l'heure
- <i>Association (but non lucratif) et habitant hors commune</i>	90 €/jour 60 €/demi-journée
- <i>Habitants de la commune</i>	65 €/jour 45 €/demi-journée
- <i>Réception lors du décès d'un habitant</i>	gratuit

<i>Salles DES PLAINES</i>	
- <i>Association de la commune (but non lucratif)</i>	gratuit
- <i>Association à but lucratif</i>	12 €/l'heure
- <i>Association (but non lucratif) et habitant hors commune</i>	130 €/jour 80 €/demi-journée
- <i>Habitants de la commune</i>	110 €/jour 70 €/demi-journée
- <i>Réception lors du décès d'un habitant</i>	gratuit

En période hivernale c'est-à-dire du 1^{er} novembre au 30 avril, une participation supplémentaire de 30 % sera demandée sur chaque location sauf pour les associations à but non lucratif de la commune.

Une caution de 300 € sera exigée lors de la remise des clefs et rendue lors de la restitution de celles-ci si aucun dommage n'a été causé. L'utilisateur a la possibilité de faire effectuer le nettoyage par les services municipaux contre une participation de 30 € de l'heure en sus de la location.

En période électorale, Mme la Maire informe que la jurisprudence estime que « l'utilisation des salles communales pour des réunions électorales n'est pas irrégulière dans la mesure où le prêt de salles est accordé dans les mêmes conditions aux différents candidats ». Il revient au conseil municipal de fixer, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. La location de la salle peut donc se faire à titre gratuit ou onéreux. Les membres du conseil municipal décident de mettre à disposition les salles gratuitement pour les candidats.

Délibération n° 2025.27

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC – PROGRAMMATION 2026

Mme la Maire informe qu'un dossier retardataire est susceptible d'être éligible au titre des aides du Conseil Départemental dans le cadre de différents fonds d'aides aux Collectivités comme le FDEC. Mme La Maire propose que la demande d'aides financières soit déposée pour le projet suivant : mise aux normes électriques du bâtiment de la Fruitière (partie restaurant et salle polyvalente).

Délibération n° 2025.28

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE SAISONNIER

Notre agent communal travaillant actuellement seul, la commune a lancé une offre d'emploi pour la saison d'hiver. Ne sachant pas si le futur candidat retenu aura les permis nécessaires pour conduire la chargeuse et effectuer le déneigement, Mme la Maire propose le recrutement d'un vacataire pour aider Marc Coindet au déneigement si cela s'avère nécessaire.

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 mars 2026 pour effectuer la mission de déneigement/damage sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame la Maire à recruter le vacataire comme énoncé ci-dessus pour une période du 1^{er} décembre 2025 au 30 mars 2026 afin d'assurer la mission de déneigement/damage.

Délibération n° 2025.29

QUESTIONS DIVERSES

- **Boite aux lettres La Poste :** la boite postale à la chapelle des Plaines a été mise hors service sans en informer la mairie. Un complément d'information va être demandé à La Poste.
- **Accès hivernal route de la montagne :** les futurs gérants du camping sollicitent la mairie afin d'obtenir l'autorisation d'accéder au camping par la route de la montagne en saison hivernale et donc d'obtenir la clé de la barrière. Les élus refusent à l'unanimité cette demande pour des questions de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie.